

**PROGRAMME DE LA PRÉSIDENCE LUXEMBOURGEOISE  
EN MATIÈRE DE CULTURE:**

# Programme de travail en matière de culture



*Présidence luxembourgeoise  
du Conseil de l'Union européenne*

## **Calendrier de travail en faveur de la culture («rolling agenda»)**

Sous Présidence néerlandaise, les Ministres de la Culture ont établi un calendrier de travail en faveur de la culture qui guidera les travaux du Conseil des 25 États-membres pour les années **2005 et 2006**. La Présidence luxembourgeoise sera la première Présidence à mettre à l'épreuve ce «rolling agenda» pour lequel cinq priorités ont été retenues:

- (1) «dans le cadre du processus de Lisbonne: étude du rôle de la créativité et des industries culturelles dans la croissance économique. (tourisme culturel, industries culturelles incluant le secteur audiovisuel):» la Présidence luxembourgeoise traitera les questions du tourisme culturel et des industries culturelles lors de séminaires spécialisés.
- (2) «coordination en matière de numérisation: apporter aux citoyens un accès numérique illimité, durable et sûr au patrimoine culturel de l'Europe, soutenir l'évolution vers une Europe numérique par une diffusion rapide des connaissances culturelles et contribuer ainsi à la mise en place d'une économie de la connaissance»; la Présidence luxembourgeoise participera aux travaux d'élaboration d'un plan d'action
- (3) «Mise à jour du portail européen de la culture pour améliorer la mobilité des artistes, la mobilité des collections et le dialogue interculturel»: la Commission proposera pour le premier semestre 2005 un plan directeur
- (4) «Mobilité des collections (oeuvres d'art, collections, expositions). Un comité d'experts en muséologie sera chargé de formuler des recommandations pour faciliter la mobilité des collections européennes; les problèmes traités seront, e.a.: les assurances (indemnités), normes en matière de guides et d'accords de prêts, enregistrement, numérisation (cf. également plan d'action Lund) »: un rapport ad hoc sera présenté par le comité d'experts mis en place sous Présidence néerlandaise
- (5) «Mobilité des personnes: des solutions devront être trouvées aux obstacles causés par les taxations»: un rapport sera prêt au premier semestre 2006

## **Programme Culture 2007:**

La Présidence luxembourgeoise poursuivra l'examen en première lecture de la «Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant le programme «Culture 2007 (2007-2013)». Ce programme a pour objectifs de promouvoir la mobilité transnationale des personnes travaillant dans le secteur culturel et de la circulation transnationale des œuvres d'art ainsi que de faciliter le dialogue interculturel. Il est appelé à succéder à l'actuel programme «Culture 2000». La mise en oeuvre du programme s'articulera autour de trois lignes d'action:

- le soutien financier direct à des projets de coopération durable exploratoires ou spéciaux,
- la promotion des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la culture,
- le soutien à des activités d'analyse et à l'information ainsi qu'à la collecte et à la diffusion de l'information dans le domaine de la coopération culturelle. L'enveloppe budgétaire proposée par la Commission européenne est de 408.000.000.- €. En raison de l'enchevêtrement avec les discussions sur les perspectives financières, la Présidence luxembourgeoise pourra tout au plus viser une orientation générale du Conseil sur le programme, étant entendu que la question du budget ne pourra être résolue qu'une fois intervenu l'accord sur les perspectives financières.

### **Capitales européennes de la Culture:**

- Nomination des membres du jury pour 2010, et, éventuellement, désignation de la Capitale européenne de la Culture 2009,
- Proposition modifiant la décision de mai 1999 pour ce qui est de la procédure de désignation des Capitales européennes de la Culture: première lecture.

### **Projet de convention UNESCO sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques:**

Dans la perspective d'une adoption de cet instrument international en octobre lors de la conférence générale de l'UNESCO, la Présidence luxembourgeoise interviendra à deux niveaux:

- elle travaillera sur l'adoption d'un code de conduite qui facilitera les relations entre la Commission et les États-membres dans la mise en oeuvre du mandat de négociation de la Commission, et
- elle suivra de près les négociations qui se dérouleront au sein de l'UNESCO.